

**AMAP PAIMBLOTINE – « GAEC ALP-ROUSSE » Chrystelle Deniaud
FEVRIER – DECEMBRE 2019**

(Exemplaire adhérent)

Contrat : « Produits laitiers à base de lait de chèvre » entre Mr et Mmeadhérent à l'AMAP PAIMBLOTINE et Chrystelle Deniaud, productrice de fromages de chèvre.

La production s'achèvera au mois de décembre. Le troupeau de chèvres est désormais entre 60 et 75 chèvres..

Les chèvres sont toujours nourries avec autant d'amour que nous pouvons leur apporter sur 75 % d'herbe sous forme de pâturage ou de foin et de 25 % de mélange céréalier. Le fromage est fabriqué le matin de mi-février jusqu'au 20 décembre.

Je vous propose toute une gamme de produits laitiers bio.

L'engagement présent porte sur la période de février à décembre 2019, tous les 15 jours.

Nous vous proposerons aussi du cochon sous forme de colis : celui-ci est nourri de la même manière que les autres animaux de l'exploitation. Mais il boit en plus le petit lait de la fromagerie.

La gamme se compose :

Produits frais :

Lait entier au litre	2.10 €	Yaourt nature : 0.85 €
Fromage blanc 500g	3.80 €	Yaourt aromatisé : 0.95 €
Faisselle 500g	3.40 €	
Pâte à tartiner 250g	3.10 €	

Fromage :

Crottins	2.70 €	Cabécou : 0.95 € l'1, 1.80 € les 2 et 3,10 € les 4.
Bûche familiale	5.30 €	Cendrée : 5.70 €
Mottay	3.80 €	Cendrée : 4.20 €
Buchette	3.30 €	Enrobée ou cendrée : 3.70 €
Palet	2.30 €	Palet fruit : 2.70 €
Type camembert	7.00 €	

Produit affiné :

Tomme chèvre : 28.50 € / kg

Les engagements de l'amapien :

- Je suis responsable de mes produits dès réception, en particulier en ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.
- Je m'engage à rapporter les bouteilles et les pots de yaourt ; *si non rapportés, une facturation de 0.50€.*
- Je souscris à l'AMAP Paimblotine « Fromages de chèvre » pour un montant de(minimum 50 euros).
Je règle en Espèces ou Chèque établi à l'ordre du GAEC Alp-Rousse.
- Je choisis à chaque livraison un produit parmi la gamme proposée
- Le premier règlement se fait le jour de la souscription ; viendront ensuite des versements complémentaires en cas de situation débitrice. L'appoint sera effectué au terme du contrat.

La productrice et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.

GAEC ALP-ROUSSE

La Pacauderie 44 320 SAINT-PÈRE en RETZ tél : 06 72 32 30 42 augustin.deniaud@wanadoo.fr /

Certification Bureau Véritas FR BIO 10   référente amap : Béatrice Gastebois

Fait le : _____

Signatures :

**AMAP PAIMBLOTINE – « GAEC ALP-ROUSSE » Chrystelle Deniaud
FEVRIER A DECEMBRE 2019**

(Exemplaire producteur)

NOM : Prénom : téléphone :

Adresse mail :

Assure avoir souscrit à l'AMAP Paimblotine « produits laitiers chèvre bio » pour _____ € en 1 à 3 chèques à l'ordre de GAEC ALP-ROUSSE. (minimum 50 euros)

en Espèces ou Chèque établi à l'ordre du GAEC Alp-Rousse.

Je pourrai choisir parmi la gamme de produits laitiers proposée tous les 15 jours.

L'appoint sera effectué au terme du contrat.

La productrice et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.

Fait le : _____

Signatures